

**Ville de PHALSBOURG**

**COMPTE RENDU**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 08 OCTOBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit,

Le 08 octobre à 20h00

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Dany KOCHER, Maire.

Présents :

Dany KOCHER, Odette GULLY, Francis DIETRICH, Josiane SCHNEIDER, Jean-Marc SCHNEIDER, Rémy SCHNEIDER, Nadine MEUNIER, Claudie KAISER, Alain PETTMANN, Bruno SCHNEIDER, Sandrine LOUIS, Jérémie PHILLIPPS, Audrey WILHELM, Elsa AYDIN, Didier MASSON, Jean-Marc TRIACCA, Denis SCHNEIDER, Jean Louis MADELAINE

Absents excusés :

Jean-Pierre KLEIN qui donne procuration à Francis DIETRICH

Ekrem KILIC qui donne procuration à Odette GULLY

Isabelle GUYENOT qui donne procuration à Rémy SCHNEIDER

Christiane LEHE qui donne procuration à Jérémie PHILLIPPS

Véronique MADELAINE qui donne procuration à Jean-Marc TRIACCA

Absents :

Richard LAUCH

Patrick VIALANEIX

Sébastien ZORILA

Sandra PARISOT-BRULEY

## COMMUNICATIONS

**D 2018-49** Marché de travaux – Réhabilitation des anciens ateliers municipaux – Lot n° 3

Menuiserie extérieure métallique

**D 2018-50** Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des Anciens ateliers

**D 2018-51** Convention pour une prestation d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation des anciens entrepôts « Arnold »

**D 2018-52** Convention d'occupation partielle de locaux du CER par l'Association « Graine d'école » du 15 juillet 2018 au 31 juillet 2019.

**D 2018-53** Reconduction contrat LIGER – maintenance du logiciel GRAM

**-Indemnité d'assurance** d'un montant de 1.202.590 €, à percevoir suite à l'incendie partiel de la caserne Arnold d'octobre 2017

**-ASMA**, la cour d'appel de Metz a rejeté la requête de Mme Géraldine SCHATZ, tendant à faire radier l'association ASMA du registre des associations.

**-Dernier Conseil municipal** de M. **Laurent GOERGLER** avant son départ à la retraite

### **2018-VI-1 Secrétariat de séance du Conseil municipal**

Vu l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après délibération, nomme Laurent GOERGLER comme secrétaire de séance du Conseil municipal.

**Adopté à l'unanimité**

## AFFAIRES GENERALES

### **2018-VI-2 Accueil Périscolaire : Règlement intérieur 2018-2019** (annexe n°1)

Il a été proposé au Conseil municipal d'adopter une proposition de version amendée du règlement intérieur applicable pour l'accueil périscolaire à compter du 9 octobre 2018.

Les textes inscrits *en gras et italique* sont les modifications de rédaction proposées par rapport à l'édition initiale actuellement en vigueur.

## **Adopté à l'unanimité**

### **2018-VI-3 Présentation du rapport d'exercice de la SPL Valorgie pour le quatrième exercice 2017 : (annexe n°2)**

Conformément à l'article L.1524-5 du CGCT Monsieur le Maire et président de la SPL Valorgie a présenté, commenté et soumis le rapport écrit (en annexe) relatif au quatrième exercice d'exploitation de la SPL Valorgie.

Il a été demandé au Conseil municipal de prendre acte du dit rapport.

**Le Conseil municipal prend acte du dit rapport**

### **2018-VI-4 Présentation du rapport d'exercice de la SEM ERUP pour le quatrième exercice 2017 : (annexe n°3)**

Conformément à l'article L.1524-5 du CGCT Monsieur le Maire et président de la SEM ERUP présenté, commenté et soumis le rapport écrit (en annexe) relatif au quatrième exercice d'exploitation de la SEM ERUP.

Il a été demandé au Conseil municipal de prendre acte du dit rapport.

**Le Conseil municipal prend acte du dit rapport**

### **2018-VI-5 Présentation du rapport d'exercice de la SPL société Le Cor de Chasse pour le premier exercice à forme de SPL, 2017 : (annexe n°4)**

Conformément à l'article L.1524-5 du CGCT Monsieur le Maire et président de la SPL société Le Cor de Chasse a présenté, commenté et soumis le premier rapport écrit (en annexe) relatif au premier exercice d'exploitation de la société Le Cor de Chasse à forme de SPL.

Il a été demandé au Conseil municipal de prendre acte du dit rapport.

**Le Conseil municipal prend acte du dit rapport**

### **2018-VI-6 Mise à jour de la longueur totale des voiries communales**

-Considérant la création et l'extension de diverses voies (rues du Berri, de Strasbourg, de Metz, de l'Arbre Vert, du Burgerwald, des Sapins, ...),

-Vu le Code de la voirie routière article L141-3 modifié par la Loi n° 2005-809 du 20 juillet 2005,

Après présentation de M. le Maire,

- il a été demandé au Conseil Municipal : de classer les voies nouvelles du domaine privé communal dans le domaine public de la Commune ;

- il a été demandé de prendre en compte la nouvelle longueur de la voirie communale soit 38,305 km

- et de charger Monsieur le Maire de faire toutes les démarches et formalités nécessaires et l'autoriser à prendre l'arrêté définitif pour le classement et la longueur de la voirie.

**Adopté à l'unanimité**

### **2018-IV-7 Acquisition du Lot de copropriété 1 de l'immeuble « ex chaussures Sandrine » dépendant de l'immeuble à PHALSBOURG (57370) 5 Rue de Castelnau et 6 rue du Maréchal Foch**

Après présentation par M. le Maire, il a été demandé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à acquérir pour une valeur de 37 000 Euros, frais de notaire et d'enregistrement en sus, pour l'achat

- du lot de copropriété numéro 1 vendu en son état de vétusté, dépendant de l'immeuble à PHALSBOURG (57370) 5 Rue de Castelnau, et 6 rue du Maréchal Foch, lui-même nécessitant des travaux de rénovation lourde, figurant ainsi au cadastre sous-section 1 n° 138 et 226 pour un total de 1a54ca désigné comme suit :

Lot numéro un (1)

Au rez-de-chaussée : 2 locaux commerciaux, un dégagement, une sortie de secours, 2 trappes d'accès au Sous-sol

Au sous-sol : les caves 1, 2 et 3, 1 escalier d'accès au Rez-de-chaussée

Et les tantièmes attachés au lot, des parties communes générales et spéciales,

- que la vente porte sur le lot dans son état actuel et que la rénovation du bâtiment et du local seront effectués respectivement par le SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES sur décisions en assemblée générale et par la commune,
- Que tous pouvoirs sont également donnés pour participer aux assemblées générales des copropriétaires et réaliser tous les travaux de rénovation / réhabilitation du bâtiment pour ses parties communes à concurrence des tantièmes dont la commune sera propriétaire et pour la totalité des parties privatives du lot acquis,
- A signer tous les documents et actes y afférents.

**Adopté à la Majorité**

**1 opposition : Denis SCHNEIDER**

**1 abstention : Didier MASSON**

**2018-VI-8 Délibération accordant la protection fonctionnelle au maire**

*M. Le Maire quitte la salle à l'appel de ce point de l'ordre du jour, à 20h45 et ne prend pas part aux votes.*

Vu la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2123-35,

Considérant que le Maire a été visé par des outrages le 15 juin 2018 sur la page internet « <https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/contre-methanisation-phalsbourg/44483> » ;

Considérant que ces propos ont été lus en public, par le truchement d'un porte-voix, sur le parvis de l'Hôtel de Ville le 25 juin 2018 ;

Considérant que conformément aux dispositions susvisées du code général des collectivités territoriales, la commune est tenue de protéger le maire contre les outrages dont il peut être victime du fait de ses fonctions ;

Considérant que le Maire, constatant que les propos tenus par écrit le 15 juin 2018 et lus le 25 juin 2018 sont susceptibles de constituer le délit de diffamation publique contre un dépositaire de l'autorité publique, déclare avoir déposé plainte avec constitution de partie civile, par l'intermédiaire de son avocat Me Philippe BLUTEAU, du Cabinet OPPIDUM AVOCATS, devant le Doyen des juges d'instruction du Tribunal de grande instance de Metz le 14 septembre 2018 ; que cette plainte a été enregistrée sous le numéro JICABDOY 18000057 et sous le numéro Parquet 181262000011 ; que le Maire sollicite l'octroi de la protection fonctionnelle par la Commune dans cette affaire ;

Considérant qu'il appartient à la Commune d'accorder cette protection fonctionnelle et de prendre en conséquence à sa charge les dépenses qu'appelle la protection du Maire dans le cadre de cette procédure ; Après avoir entendu le rapport de Monsieur Francis DIETRICH 2è adjoint,

Il a été proposé au Conseil municipal :

**Article premier.** D'accorder La protection fonctionnelle à M. le Maire dans le cadre de la procédure initiée par la plainte avec constitution de partie civile déposée devant le Doyen des juges d'instruction du Tribunal

de grande instance de Metz le 14 septembre 2018 et enregistrée sous le n° JICABDOY 18000057 et le n° Parquet 181262000011.

**Article 2.** Les frais afférents à cette procédure, notamment la somme à consigner auprès de la Régie de recettes du Tribunal de grande instance de Metz et les honoraires de Me Philippe BLUTEAU, du cabinet Oppidum Avocats, 22 avenue de l'Observatoire, 75014 PARIS, seront pris en charge au titre de la protection fonctionnelle par la Commune.

**Article 3.** Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, chapitre 11, fonction 20.

**Adopté à la Majorité**

**3 oppositions : Didier MASSON, Denis SCHNEIDER, Jean-Louis MADELAINE**

**2 abstentions : Jean-Marc TRIACCA et Véronique MADELAINE par procuration**

*M. le Maire réintègre la salle à 20h54*

## **REGIE DES EAUX**

### **2018-VI- 9 Admissions en non valeurs Régie des Eaux:**

Il a été demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'admission en non valeurs de créances irrécouvrables, sur le Budget Régie des Eaux, pour un montant total de 2.128,90 €.

**Adopté à la Majorité**

**2 oppositions : Denis SCHNEIDER, Jean-Louis MADELAINE**

**3 abstentions : Didier MASSON, Jean-Marc TRIACCA et Véronique MADELAINE par procuration**

## **AFFAIRES FINANCIERES**

### **2018-VI-10 Vente de 3 parcelles en Section 26 (annexe n°5)**

Après présentation de M. le Maire,

Il a été demandé au Conseil Municipal:

- D'autoriser M. le Maire à vendre 3 parcelles référencées Section 26 n° 441 (0,87 are), 442 (5,68 ares) et 445 (0,01 are) d'une contenance totale de 6,56 ares à M. Guy KLEIN et Mme Delphine GIRAUD au prix de 3.750,00 € HT/l'are soit 4.500,00 € TTC/l'are soit un prix total de 29.520,00 € TTC.
- Frais de notaire à la charge de l'acquéreur.
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les actes y afférents.

**Adopté à la Majorité**

**2 abstentions : Jean-Marc TRIACCA et Véronique MADELAINE par procuration**

### **2018-VI-11 Vente de 3 parcelles en Section 29 (annexe n°6)**

Après présentation de M. le Maire,

Il a été demandé au Conseil Municipal:

- D'autoriser M. le Maire à vendre 3 parcelles référencées Section 29 n° 517 (3,73 ares), 518 (2,95 ares) et 511 (0,37 are) d'une contenance totale de 7,05 ares aux consorts GENG Eric au prix de 5.833,33 € HT/l'are soit 7.000,00 € TTC/l'are soit un prix total de 49.350,00 € TTC.
- Frais de notaire à la charge de l'acquéreur.
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les actes y afférents.

**Adopté à l'unanimité**

### **2018-VI-12 Vente d'une parcelle en Section 29 (annexe n°6)**

Après présentation de M. le Maire,

Il a été demandé au Conseil Municipal:

- D'autoriser M. le Maire à vendre une parcelle référencée Section 29 n°515 d'une contenance de 8,41 ares aux consorts SCHILLINGER Alfred au prix de 5.000,00 € HT/l'are soit 6.000,00 € TTC/l'are soit un prix total de 50.460,00 € TTC.
- Frais de notaire à la charge de l'acquéreur.
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les actes y afférents.

**Adopté à l'unanimité**

### **2018-VI-13 Echange de parcelles sans soulte (annexe n°7)**

Après présentation de M. le Maire,

Il a été demandé au Conseil Municipal:

- D'autoriser M. le Maire à procéder à l'échange sans soulte de la parcelle référencée Section 9 n° 238 d'une contenance de 0,43 are appartenant à la Commune de Phalsbourg et d'une valeur de 1.075,00 € avec la parcelle référencée Section 9 n° 242 d'une contenance de 0,33 are appartenant à :
  - Mme FREMERY Liliane (usufruitière)
  - Mme BREIDENSTEIN Annabelle née WALTER (nu-propiétaire)
  - Mme WALTER Caroline (nu-propiétaire)
  - M. WALTER Philippe (nu-propiétaire)
  - Mme SIEBERT Sandra née WALTER (nu-propiétaire)
  - Mme SPRICH Sylvie (nu-propiétaire)

Et de même valeur.

- Frais de notaire à partager pour moitié entre la Commune de Phalsbourg et les personnes désignées ci-dessus.
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les actes y afférents.

**Adopté à l'unanimité**

### **2018-VI-14 Travaux de couverture de l'église catholique :**

Après présentation de M. le Maire,

Il a été demandé au Conseil Municipal:

- D'accepter la prise en charge des travaux de couverture de l'église catholique, dont le devis estimatif s'élève à 89.000,00 € HT, sur le fondement qu'en Alsace-Moselle une commune peut prendre à sa charge ces travaux en cas d'insuffisance de trésorerie du Conseil de Fabrique,
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les actes y afférents.

**Adopté à l'unanimité**

### **2018-VI-15 Demande de subventions pour le remplacement des claveaux des fenêtres de l'Hôtel de Ville:**

Après présentation de M. le Maire,

Il a été demandé au Conseil Municipal:

- D'autoriser M. le Maire à demander une subvention de 2.582,00 € correspondant à 30% du montant HT des travaux (8.606,00 €) auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand-Est pour le remplacement des claveaux des fenêtres de l'Hôtel de Ville.
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les actes y afférents.

**Adopté à l'unanimité**

**2018-VI-16 Demande de subvention pour des travaux à la salle Vauban pour l'accueil périscolaire au titre de AMITER (CD 57)**

Après présentation de M. le Maire,  
Il a été demandé au Conseil Municipal:

- d'approuver l'opération pour un montant estimatif de 635.071 € Hors taxe,
- d'approuver le plan de financement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention AMITER conformément au plan de financement ci-dessous détaillé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférant.

Plan de financement :

**Montant des travaux : 635.071,00 euros HT**

COUT : 635.071,00 € HT		
	% SUB	Montant HT €
DETR	Env 31,50%	200.054,43 €
AMITER	Env 30,00%	190.000,00 €
Ville de Phalsbourg	Env 38,50%	245.016,57 €
TOTAL	100 %	635.071,00 €

**Adopté à l'unanimité**

**2018-VI-17 Admissions en non valeurs Budget Général :**

Il a été demandé au Conseil municipal, de bien vouloir se prononcer sur l'admission en non valeurs de créances irrécouvrables, sur le Budget Général, pour un montant total de 3.137,87 €.

**Adopté à la Majorité**

**4 oppositions : Denis SCHNEIDER, Jean-Louis MADELAINE, Jean-Marc TRIACCA et Véronique MADELAINE par procuration**

**1 abstention : Didier MASSON**

**2018-VI-18 Admissions en non valeurs Budget Zac Vauban :**

Il a été demandé au Conseil municipal, de bien vouloir se prononcer sur l'admission en non valeurs de créances irrécouvrables, sur le Budget Général, pour un montant total 8.802,99 €.

**Adopté à la Majorité**

**2 oppositions : Denis SCHNEIDER, Jean-Louis MADELAINE**

**3 abstentions : Didier MASSON, Jean-Marc TRIACCA et Véronique MADELAINE par procuration**

## PERSONNEL

### **2018-VI-19 Mise à disposition d'agents communaux auprès de la société Publique Locale VALORGIE.**

Par délibération du 17 décembre 2013, le Conseil Municipal a autorisé Mme Gully, 1<sup>ère</sup> adjointe à signer des conventions de mise à disposition d'agents communaux auprès de la société Valorgie. Ces conventions arrivantes à échéance, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Considérant la volonté de la Ville de Phalsbourg de permettre à la SPL VALORGIE de mettre en œuvre dans les meilleures conditions des actions de développement durable;

Il a été demandé au Conseil municipal

- D'autoriser Mme Gully, 1<sup>ère</sup> adjointe, à signer des conventions entre la Ville de Phalsbourg et la Société Publique Locale VALORGIE portant sur la mise à disposition :

d'un adjoint administratif à 7 h par semaine,

d'un agent de maîtrise principal à 5 h par semaine,

de deux adjoints techniques principal 2<sup>ème</sup> classe à 10 h par semaine,

de deux adjoints techniques principal de 2<sup>ème</sup> classe à 5 h par semaine,

d'un adjoint technique à 20 h par semaine,

de cinq adjoints techniques à 10 h par semaine.

- D'accorder cette mise à disposition dans les conditions précisées dans ladite convention,

- De fixer la durée de cette mise à disposition à trois ans.

Les projets de convention seront soumis à l'avis préalable de la Commission Administrative Paritaire.

**Adopté à l'unanimité**

### **2018-VI-20 Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet :**

Il sera demandé au Conseil municipal d'accepter la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet.

**Adopté à l'unanimité**

## 2018-VI-21 Adoption de la nouvelle grille des emplois

Suite au point ci-dessus, il a été demandé au Conseil municipal d'accepter la nouvelle grille des emplois.

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Nb créés	Nb pourvus	Noms	Observations
Filière administrative	Attaché	Attaché	1	0		
Filière administrative	Emploi de direction	Collaborateur de Cabinet	1	0		
Filière administrative	Rédacteur	Rédacteur principal	1	0	Clarisse BRUA	en disponibilité
Filière administrative	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal 1er classe	4	4	Sylvia CAVAJANI Jennifer HUCKY Michelle PASCAL Nathalie MENGUS	
Filière administrative	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal 2eme classe	1 1	1 0	Muriel DUVOIS	32.5/35
Filière administrative	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif	3 1	2 1	Fabienne LODYGA Valérie THOMAS Nadia RAMM	12/35
Filière sociale	Agents spécialisés des Ecoles Maternelles	ATSEM principal de 1er classe	4 2	4 2	Sylviane NICOLAS Nathalie WATZKY Clarisse LAMOTTE Joëlle DROMMER Nadine SPITZ Sandra CARTIER	30 / 35 30 / 35 30 / 35 30 / 35 28/ 35 28/ 35
Filière sociale	Agents spécialisés des Ecoles Maternelles	ATSEM principal de 2eme classe	1 1	1 1	Christine ESCRIBANO	30/35 28/ 35
Filière sociale	Agent social	Agent social	1	1	Virginie BLANCO	17,5 / 35
Filière animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	10	10	Gilbert BALDUS Julie CUNY Sylvie DELVAS	22/35 22/35 22/35



					Nathalie DIDOT Muriel FORTUNATI Cindy MALANGIN Aurélie MESSMER Marie RICHERT Laetitia KNECHT Catherine Mercklé	22/35 22/35 22/35 22/35 22/35 22/35 22/35
			1	1	Sophie SUBATLI	24/35
			1	0	Morgane FRELIGER	28/35 en disponibilité
Filière animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1			
Contractuel		Chargé de mission	3	1	Laurent GOERGLER	CDI
			1	0		13 / 35
Filière technique	Ingénieur	Ingénieur	1	1	Sébastien MONGIN	
Filière technique	Technicien	Technicien	1	0		
Filière technique	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	2	1	Charles NOIR Laurent RITTER	en disponibilité
Filière technique	Adjoint Technique Territorial	Adjoint technique principal 1ère classe	3	2	Steve KNITTEL Adrien KURA Jean-Jacques GERARD	en disponibilité
Filière technique	Adjoint Technique Territorial	Adjoint technique principal 2ème classe	7	5	Jeannot BONSET Gilles GONDOLF Yves HUNTZINGER Jérémy STAHL Astride PFEIFFER Sébastien BELLOT (en disponibilité)	
			2	1	Cindy FRITSCH	30/35
Filière technique	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique	8	8	Jean-Claude GUNTHER Alexis INGOLD Serge LECHNER Nathalie HECKEL Christian PFEIFFER Brice ROVERI Véronique GOHN Olivier BAUMANN	

			3	3	Emmanuel BITSCH André SPECHT Charles DIEFFENTHALER	30 / 35 30 / 35 30 / 35
			1	1	Régine LATZER	28,5/35
			1	1	Rachel KOULMANN	22/35
			1	1	Gilbert BALDUS	13/35
Filière sportive	Educateur des Activités Physiques Sportives	et Educateur des APS principal 1ère classe	1	1	Thierry FOURMANN	
		Emploi en Contrat Unique d'Insertion (CUI)	5	2	Mathieu BOUR Régine BOENSCH	
	Apprenti	Apprenti	2	0		

## DIVERS

/

**La séance est levée à 21h30**